

la direction des chemins de fer Nationaux soumis au Comité et relatif au principe émis par le Parlement du Canada; et c'est tout. On n'y dit pas si l'idée est bonne ou mauvaise. On se contente de dire au Comité ce qu'il s'est produit d'améliorations. Je répète qu'à mon avis nous ne devrions pas nous risquer à entreprendre de discuter la question plus avant. Comme le ministre vient de nous le faire noter, le problème sera étudié à un autre endroit qu'ici.

M. VIEN: On soulève un point de règlement devant le président et il semble qu'il ait été occasionné par quelques-unes de mes paroles que l'on a peut-être mal interprétées. Je désire faire une mise au point. J'ignore si le tout provient de mon absence de maîtrise de la langue anglaise ou de mon manque d'habileté à m'exprimer. A mon avis, l'attitude que nous a conseillée l'honorable ministre est extrêmement sage. J'approuve le conseil qu'il nous a donné et je suis parfaitement d'accord avec la procédure qu'il a suggérée; mais je désire ajouter que je ne voulais prêcher aucune attitude à prendre; je me contentais de poser une question au directeur général des chemins de fer Nationaux; or je crois que ma question entre dans les attributions du Comité. Il s'agissait de ceci: Le montant relatif aux messageries est de \$8,915,000. La direction nous dit qu'en calculant les dépenses relatives au matériel roulant et le volume de ce matériel roulant, les dépenses furent de \$4,893,000 pour 1937. La question que j'ai posée à la direction est celle-ci: est-il possible de réduire les dépenses? Or cette question entre certainement dans le domaine des attributions du Comité, et mon ami M. Young m'a mis à la bouche des paroles que je n'ai pas dites. Je n'ai conseillé aucune marche à suivre, je me suis contenté de poser une question à la direction, c'est tout. Quant à l'attitude que nous a suggérée l'honorable ministre, je la crois absolument juste et nous devrions l'adopter et la suivre; pour ma part elle me satisfait pleinement.

Le PRÉSIDENT: Tout ce qui se trouve devant le Comité se résume à ceci: la direction fournira à M. Vien un rapport que ce dernier a demandé sur les messageries. . .

M. VIEN: Et le volume du courrier. . .

Le PRÉSIDENT: Non; le courrier intéresse deux ministères, et nous avons convenu de le laisser de côté. Quant à la troisième question relative à l'unification des services, pas la fusion mais l'unification des services, dont voulait parler M. Vien, c'est là une question raisonnable qu'il nous appartient d'étudier. Mais nous nous sommes fort éloignés du sujet comme vous l'avez constaté, et je ne crois pas que nous devions étudier en cette enceinte la fusion ni rien qui s'y rapporte.

M. HEAPS: Si l'on doit parler d'unification, veut-on me dire jusqu'à quel point l'unification se distingue de la fusion?

M. WALSH: Autant que le jour se distingue de la nuit.

M. HEAPS: Pardon, monsieur Walsh; je m'adresse au président.

Le PRÉSIDENT: J'ai parlé d'unification. J'y vois une grande différence.

M. VIEN: Et pas seulement cela, mais il existe dans nos statuts une loi qui oblige les deux chemins de fer à unifier leurs opérations dans toute la mesure possible. C'est un statut de ce Parlement et je suis justifiable comme membre de ce Comité de demander à la direction de me dire dans quelle mesure l'unification des services s'est effectuée et dans quels domaines et jusqu'où elle peut s'effectuer encore davantage. Et je veux croire que la direction comprend la portée de ma question; je ne prêche pas telle et telle politique; je me contente de poser une question. J'aurais maintenant une autre question à poser sur un point sur lequel je serais aise de me renseigner. Je veux parler de la première question que j'ai posée à M. Cooper. Je lui ai demandé s'il serait possible de réduire le chiffre des dépenses comme on l'a fait pour la réduction des recettes.